

**Ce mémoire contient un langage pouvant ne
pas convenir à certains lecteurs**

Mémoire présenté au Comité permanent de la justice et des droits de la personne

DANS LE CADRE DE SON EXAMEN DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES COLLECTIVITÉS ET DES PERSONNES VICTIMES D'EXPLOITATION

Par :

**Hennes Doltze
Winnipeg (Manitoba)**

Parcours professionnel

Je suis travailleur social et j'œuvre dans le domaine de la justice depuis 20 ans. Dans le cadre de mon travail, je m'intéresse surtout à la justice réparatrice, à la violence familiale et à l'exploitation sexuelle. De 2013 à 2020, j'ai été gestionnaire du programme pour les délinquants de la prostitution (Prostitution Offender Program) à Winnipeg, qui est le fruit d'une collaboration entre le ministère de la Justice du Manitoba, le Service de police de Winnipeg et l'Armée du Salut. À ce titre, j'ai conseillé des hommes ayant exploité sexuellement des personnes vulnérables. J'ai participé à des conférences nationales (conférence canadienne sur la violence familiale) et internationales (en Allemagne) sur des questions liées à la violence familiale et à la rétribution de services sexuels. J'ai également été invité par le Service de police de Winnipeg à faire une présentation dans le cadre d'une formation sur l'exploitation sexuelle et j'ai formé des agents d'application de la loi de divers services de police de partout au pays en 2021, lors du sommet sur l'exploitation sexuelle au Canada¹. Je travaille actuellement pour le Centre Ma Mawi Wi Chi Itata inc., à Winnipeg (Manitoba).

Dans mon mémoire, je vais mettre en évidence le rôle des services sexuels tarifés dans l'industrie du sexe. Je vais examiner les raisons pour lesquelles les hommes achètent des services sexuels, les effets de leurs comportements sur le bien-être des femmes et des jeunes filles qui se prostituent ainsi que sur la collectivité. Je vais également faire part de ma réflexion sur l'effet de modifications législatives pour les femmes et les filles

¹ [Page d'accueil – Canadian Sexual Exploitation Summit.](#)

vulnérables, principalement autochtones et de couleur, ainsi que les hommes et les garçons de façon générale.

En janvier 2020, Marylène Lévesque, une travailleuse du sexe, a été brutalement assassinée à coups de marteau par Eustachio Gallese, un détenu condamné pour meurtre. Sous libération conditionnelle, il devait rendre compte de tous ses rapports avec les femmes, sexuels ou non, et n'était pas autorisé à consommer des drogues et de l'alcool. Or, son agent de libération l'avait avisé qu'**il pourrait rencontrer des travailleuses du sexe pour assouvir ses besoins sexuels**². L'agent de libération et le meurtrier ne savaient pas ou ont volontairement ignoré que l'achat de services sexuels constituait une infraction aux termes de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* (LPCPVE) et qu'il n'aurait donc jamais dû bénéficier de cette permission aux termes de cette *Loi*.

En 2014, Tina Fontaine a été retrouvée morte dans la rivière Rouge, à Winnipeg. Sa mort a ravivé un mouvement de changement à l'égard des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées au Canada et de l'exploitation sexuelle dont elles sont régulièrement victimes. En 2019, la protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba a publié un rapport faisant état des échecs de diverses institutions, dont les services policiers et de protection de l'enfance, dans la vie de Tina, mais également du rôle d'un homme qui l'avait rétribuée en échange de services sexuels avant qu'elle ne soit assassinée. Personne n'a été reconnu coupable de son décès, mais le fait qu'un homme adulte ait exploité sexuellement cette jeune fille vulnérable de 14 ans montre tout le mépris que certains hommes éprouvent envers les femmes et les jeunes filles. Le rapport de la protectrice mentionne que : « Ce que les Manitobains doivent aussi retenir de l'interaction décrite plus haut, c'est la perception que ce prédateur adulte avait de Tina. Cet homme, comme il l'admettra plus tard en cour, s'est rendu dans le West End, un quartier bien connu de Winnipeg pour la prostitution, pour rétribuer une mineure en échange de services sexuels après une altercation avec sa copine. Cet homme a prétendu en cour qu'il ignorait l'âge de Tina lorsqu'il l'a invitée à monter dans sa voiture. Quelles que soient les prétentions de cet individu, vu l'apparence juvénile de Tina et le fait qu'elle pesait moins de 80 livres, il est difficile de croire que cet homme n'était pas parfaitement conscient qu'il exploitait sexuellement une enfant. **Il est troublant de voir cet homme croire qu'il a le droit et le privilège intrinsèques de régler une dispute en payant une jeune fille autochtone pour avoir des relations sexuelles**³. »

² [Quebec City man charged with woman's murder was on day parole for ex-spouse's brutal slaying.](#)

³ [MACY-Special-Report-March-2019-Tina-Fontaine-FINAL1.pdf \(manitobaadvocate.ca\)](#), p. 95 [TRADUCTION].

Attitudes et comportements des hommes susceptibles de mener à de la violence dans la prostitution

Ces deux situations montrent comment la vie de deux femmes a été tragiquement perdue aux mains d'hommes croyant que l'accès aux corps des femmes est un droit qui leur revient pour assouvir leurs propres désirs sexuels. Elles montrent aussi le côté de l'industrie du sexe qui est presque toujours oublié ou incompris : la demande en services sexuels tarifés, qu'ils soient fournis par une personne adulte, jeune ou un enfant. La demande fait référence au désir des acheteurs d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution, que ce soit individuellement ou en tant que force collective sur le marché. **Les clients, en vaste majorité des hommes, sont ainsi ceux qui créent la demande qui fait vivre l'industrie du sexe⁴.**

J'encourage le Comité à élargir sa perspective de l'industrie du sexe pour aller au-delà des répercussions pour les femmes et les jeunes filles de la LPCPVC, des politiques qui y sont rattachées ou des interventions de divers organismes comme les services policiers, les services de protection de l'enfance ou l'Agence des services frontaliers du Canada. **Il est primordial de comprendre les attitudes, les motifs et les comportements des hommes qui choisissent d'acheter des services sexuels, que ce soit auprès d'une personne adulte ou d'un enfant.** Selon une étude menée aux États-Unis entre 2016 et 2017 auprès de 8 000 hommes adultes, ceux qui achètent des services sexuels ont un point de vue clairement différent de la masculinité et de la rétribution de services sexuels. Les hommes qui n'achètent pas de services sexuels sont beaucoup plus enclins que leurs homologues qui en achètent activement à dire que de rétribuer les femmes en échange de services sexuels revient à les traiter comme des objets et qu'il s'agit d'exploitation. **Ceux qui achètent activement des services sexuels sont très enclins à dire qu'ils « se comportent simplement comme des hommes » ou qu'ils « comblent leurs besoins⁵ ».** Ils sont plus tolérants à l'égard de l'infidélité envers leur partenaire et agissent de façon très différente lorsqu'il est question des moyens pris pour maîtriser leur impulsivité. **Ils sont également plus enclins à dire que la prostitution est un crime qui ne « fait pratiquement pas de victime » et moins enclins à dire que la prostitution est un crime où « quelqu'un subit un préjudice ».** Ils sont également plus susceptibles de dire que les personnes qui se prostituent « aiment se prostituer » et « choisissent d'exercer ce métier⁶ ».

Une autre étude sur les attitudes et les comportements associés à la prostitution et aux agressions sexuelles a été menée auprès de 101 hommes ayant recours à la prostitution et 101 hommes d'âge, de scolarité et d'ethnicité équivalents n'y ayant pas eu recours. **Les hommes qui payaient en échange de services sexuels avaient obtenu des scores**

⁴ [489388_2.pdf \(osce.org\)](#), p. 9 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁵ [Demand-Buyer-Report-July-2019.pdf \(demandabolition.org\)](#), p. 5 [TRADUCTION].

⁶ [Demand-Buyer-Report-July-2019.pdf \(demandabolition.org\)](#), p. 4 [TRADUCTION].

plus élevés en ce qui concerne les mesures relatives aux rapports sexuels impersonnels et à la masculinité hostile et éprouvaient moins d'empathie envers les prostituées, les considérant intrinsèquement différentes des autres femmes. Selon ces conclusions, les clients partagent des caractéristiques communes avec les hommes à risque de commettre une agression sexuelle, comme le documentent les études fondées sur le Modèle confluent de l'agression sexuelle⁷, qui est le principal modèle scientifique des caractéristiques des hommes non criminalisés ayant des comportements sexuels agressifs. Les clients ont fait des déclarations du type : « Être avec une prostituée, c'est comme prendre une tasse de café; quand t'as fini, tu la jettes » ou « Elle n'est qu'un objet biologique qui facture ses services », « Il n'y a pas de limites » et « Ce n'est que pour le sexe ». Ce type de déclaration est fréquent et répandu⁸.

Programme pour les délinquants de la prostitution/Éducation des clients

Comme gestionnaire du programme pour les délinquants de la prostitution (Prostitution Offender Program) de 2013 à 2020, j'ai travaillé auprès de quelque 550 hommes qui avaient été arrêtés pour avoir acheté des services sexuels. En 2017, nous avons effectué une analyse approfondie au moyen d'une étude de cas, où nous avons analysé les données démographiques – âge, origine ethnique, revenu et statut d'emploi – des clients ainsi que les retombées du programme. D'un point de vue démographique, les clients formaient un groupe très diversifié de personnes, mais ils avaient un point en commun : tous étaient des hommes. Conclusion : la prostitution est un problème très sexospécifique : les personnes qui vendent leurs services sont principalement des femmes (et des jeunes filles, parfois des garçons) et les clients sont presque exclusivement des hommes. Tous les résultats se trouvent dans le rapport issu du Tracia's Trust : *Collaboration and Best Practices to end sexual exploitation and sex trafficking in Manitoba*⁹.

La plupart des hommes qui achètent des services sexuels ont un statut social plus élevé en raison de leur éducation et de leur emploi et sont disposés à consacrer une part de leur revenu disponible à la prostitution. Par comparaison, les femmes et les jeunes filles qui vendent des services sexuels sont souvent marginalisées, Autochtones, nouvelles arrivantes, vulnérables, moins éduquées, pauvres ou victimes de diverses formes d'abus et de traumatismes. **Ces constats montrent que les rapports de force entre les clients et les prostituées sont intrinsèquement inégaux, ce qui fait qu'il est presque impossible pour une prostituée de « consentir » réellement à se faire payer en**

⁷ [Comparing-Sex-Buyers-With-Men-Who-Do-Not-Buy-Sex.pdf \(prostitutionresearch.com\)](#), p. 1.

⁸ [Farleyetal2011ComparingSexBuyers.pdf \(prostitutionresearch.com\)](#), p. 1 [TRADUCTION].

⁹ [Tracia's Trust: Collaboration and Best Practices to End Sexual Exploitation and Sex Trafficking in Manitoba \(gov.mb.ca\)](#), p. 45-56.

échange de services sexuels si elle compte sur ce revenu pour payer le loyer du mois prochain ou nourrir ses enfants.

La plupart des hommes qui adhèrent au programme croient qu'il n'y a pas de violence ni de coercition dans le commerce du sexe et que les femmes ne subissent aucun préjudice. Ils croient aussi qu'ils aident ces femmes financièrement ou que ces femmes éprouvent du plaisir lorsqu'elles se prostituent. En revanche, certains hommes sont conscients que le commerce du sexe est en grande partie de l'exploitation, mais ils sont complaisants et y participent quand même puisqu'ils y trouvent leur compte, au sens où ces services comblent leurs besoins sexuels, sociaux et émotionnels. Cela dit, le programme montre qu'il est possible d'amener les participants à changer leurs attitudes. Voici des commentaires de certains hommes après le programme : « Je préfère aider ma communauté plutôt que la détruire. Ça commence par nous. », « C'est une prise de conscience pour moi, car je savais bien que cet acte [l'achat de services sexuels] est néfaste, tant pour moi que pour les femmes, mais j'avais besoin que quelque chose me motive à repenser ma vie. »

Selon une étude sur les récidives, les participants au programme avaient globalement un taux de récidive moins élevé que les autres. Ils étaient également moins susceptibles d'être revus plusieurs fois dans les zones de prostitution par les policiers¹⁰.

Évaluations des clients (langage explicite)

Il faut aussi comprendre de quelle façon les hommes parlent des prostituées dans les évaluations en ligne (p. ex. des forums comme MERB, TERB, PERB), qui existent pour chaque grande métropole et partout au Canada. Dans ces évaluations, les hommes notent les femmes selon leur âge, leur attitude, la couleur de leur peau et leurs caractéristiques physiques. Ces sites regorgent de commentaires misogynes, racistes et dégradants, où les hommes se vantent de leur comportement coercitif et violent envers les prostituées. Voici quelques exemples : « Tu commences par la prendre en levrette, puis tu lui demandes de se coucher à plat ventre. **Dans cette position, elle est totalement soumise alors que tu es toujours en elle.** Tu lui demandes ensuite de te regarder dans les yeux et de te dire : “papa, baise-moi je t'en supplie”. Super, vraiment, vraiment super. Évidemment, il faut que le corps de la fille se prête à cette position. Souvent, ce n'est pas possible. L'idée, c'est de la coucher à plat ventre et de rapprocher ses jambes. » Un autre évaluateur a écrit : « Sa chevelure blonde est si douce quand tu lui prends la tête pour lui enfoncer ton pénis dans la bouche. [...] Je me suis excusé de ce qui a suivi. **Je lui ai empoigné la tête pour qu'elle me fasse une fellation vigoureuse.** Elle n'a pas bronché, mais à la fin, **quand j'ai essayé d'introduire mon pénis profondément dans sa gorge, elle a suffoqué, puis m'a craché dessus en essayant de reprendre son souffle.** » Un autre homme a écrit : « **Elle ne semblait vraiment pas aimer ça.** Mais en persistant un peu, [j'ai] réussi à lui faire faire ce que je voulais. [...] Je ne l'ai pas

¹⁰ [Tracia's Trust: Collaboration and Best Practices to End Sexual Exploitation and Sex Trafficking in Manitoba \(gov.mb.ca\)](#), p. 53-54.

revue depuis et j'ignore si elle s'est détendue, **mais pour le prix, vous en aurez pour votre argent. Si vous la forcez à faire certaines choses**, elle vous réservera de belles surprises les gars. » (Citations extraites du site Web Invisible Men Canada¹¹. Vous pouvez en apprendre plus sur la dynamique corrosive de la fraternisation masculine dans les évaluations en consultant le lien qui figure en note de bas de page¹².

Responsabilités internationales au Canada de lutter contre la demande en services sexuels tarifés

Il y a encore bien d'autres exemples d'attitudes comme celles-là qui mettent en lumière la propension des clients à commettre des actes de violence envers les prostituées. Je précise également que les hommes qui achètent des services sexuels soit n'ont aucun moyen de savoir si la femme qu'ils rétribuent en échange de services sexuels est victime de la traite ou non, soit ils s'en fichent. Pour les clients, il n'y a pas de distinction entre la prostitution (ou le travail du sexe) et l'exploitation sexuelle, qui mène à la traite. Tout ce qui leur importe, c'est d'assouvir leurs désirs. C'est pourquoi la distinction que font certains n'est pas logique. C'est exactement l'approche que le Protocole de Palerme (Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants)¹³ encourage les États à adopter, c'est-à-dire s'attaquer à la demande qui favorise l'exploitation sexuelle et qui mène à la traite de personnes. En tant que signataire, le Canada a le devoir de lutter contre la demande par divers moyens.

Le paragraphe 9(5) du Protocole de Palerme prévoit ceci : « Les États Parties adoptent ou renforcent des mesures législatives ou autres, telles que des **mesures d'ordre éducatif, social ou culturel**, notamment par le biais d'une coopération bilatérale et multilatérale, **pour décourager la demande qui favorise toutes les formes d'exploitation des personnes, en particulier des femmes et des enfants, aboutissant à la traite.** » Si elle est bien appliquée, la LPCPVE est la mesure législative adoptée par le Canada pour dissuader la demande. Son abrogation serait un énorme recul dans la lutte contre l'exploitation sexuelle et la traite de personnes. J'exhorte donc le Comité à examiner de plus près la publication hors série n° 11 du Bureau du représentant spécial et du coordonnateur de la lutte contre la traite des êtres humains de l'OSCE à ce sujet¹⁴.

Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes déplore également le fait que les attitudes des hommes et les droits qu'ils croient leur revenir ainsi que l'échec des États à y réagir perpétuent la violence dans la prostitution. « L'exploitation sexuelle persiste parce que les États parties **ne parviennent pas à décourager efficacement la demande** qui favorise l'exploitation et aboutit à la traite. **La persistance de normes et de stéréotypes concernant la domination masculine et la nécessité d'affirmer le contrôle ou le pouvoir masculin, de faire respecter les rôles de genre liés au patriarcat et les droits sexuels des hommes, la coercition et le contrôle alimentent la demande pour l'exploitation sexuelle**

¹¹ [Invisible Men Canada \(tumblr.com\)](https://www.invisiblemen.com/) [TRADUCTION].

¹² [Review Boards, Male Bonding and Commercial Sexual Exploitation – Peter Qualliotine on Vimeo.](#)

¹³ [OHCHR | Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes.](#)

¹⁴ [489388_2.pdf \(osce.org\).](#)

des femmes et des filles. La possibilité d’immenses gains financiers associés à peu de risques en raison de l’impunité est encore très répandue¹⁵. »

Responsabilités nationales de lutter contre la demande en prostitution et en services sexuels tarifés

Appels à la justice – Rapport issu de l’Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

Il faut aussi envisager la LPCPVC à la lumière des appels à la justice tirés du rapport de l’Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées¹⁶. Les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQA autochtones qui se prostituent sont plus victimes de violence et d’exploitation que les autres femmes. Dans le rapport, plusieurs appels concernent directement la prostitution et l’exploitation sexuelle. L’un d’entre eux mentionne précisément le *Code criminel*.

Appel 5.2 : « **Nous demandons au gouvernement fédéral d’examiner le *Code criminel* et de le modifier de manière à éliminer les définitions d’infractions qui minimisent la culpabilité des délinquants.** » La LPCPVC tient responsables les délinquants qui achètent des services sexuels ou qui tirent un avantage financier de la vente de services sexuels par les femmes et les filles (autochtones). L’abrogation des dispositions à cet égard laisserait les délinquants/clients agir en toute impunité et irait totalement à l’encontre de cet appel à la justice, qui demande non pas de minimiser la culpabilité, mais plutôt de l’accroître.

D’autres appels à la justice demandent des interventions pour lutter contre l’exploitation sexuelle dans le cadre de la prostitution dans les secteurs de la protection de l’enfance, de la santé et de l’éducation, notamment les appels 4.7, 5.3, 7.3, 7.9, 8.1, 11.2, 12.12 et 16.24.

De plus, il existe plusieurs stratégies et recommandations fédérales et provinciales/territoriales qui sont pertinentes pour amener les hommes et les garçons à changer les comportements qui mènent à la violence, à l’exploitation sexuelle et à la demande en services sexuels tarifés. En voici certaines :

- Femmes et Égalité des genres Canada : *Appel à la mobilisation des hommes et des garçons. Ce que nous avons entendu : Rapport des tables rondes sur la mobilisation des hommes et des garçons pour faire avancer l’égalité des genres*¹⁷;

¹⁵ [Organes de traités – Téléchargement \(ohchr.org\)](https://www.ohchr.org/), version française, p. 9.

¹⁶ [Sans titre \(mmiwg-ffada.ca\)](https://www.mmiwg-ffada.ca/).

¹⁷ [Appel à la mobilisation des hommes et des garçons \(canada.ca\)](https://www.canada.ca/).

- Un rapport pour guider la mise en œuvre d'un Plan d'action national sur la violence faite aux femmes et la violence fondée sur le genre¹⁸;
- CADRE DU MANITOBA : Lutte contre la violence fondée sur le sexe¹⁹;
- Protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba : *In Need of Protection: Angel's Story*²⁰.

Ces stratégies sont triées sur le volet. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. J'encourage le Comité à les prendre en compte également.

Le Canada doit renforcer la LPCPVC et élargir ses approches pour lutter contre la violence et la discrimination envers les femmes dans l'industrie de la prostitution et empêcher les filles et les personnes 2SLGBTQQA de se faire exploiter sexuellement par l'industrie.

Recommandations pour l'avenir

Je formule les recommandations ci-dessous pour renforcer les dispositions juridiques et politiques de la LPCPVC et accroître la sécurité des femmes et des filles qui se livrent au travail du sexe, tenir responsables les hommes qui commettent des actes d'exploitation contre les femmes dans l'industrie de la prostitution et offrir diverses formes de soutien tant aux femmes qu'aux hommes. La plupart de mes recommandations vont au-delà des dispositions du *Code criminel* de la LPCPVC.

1. Examiner et modifier les lois et les politiques relatives à l'immigration pour ne pas qu'elles portent préjudice au statut actuel ou futur des femmes immigrantes qui pratiquent la prostitution, c'est-à-dire le renvoi ou l'interdiction de demander le statut d'immigrante (p. ex. permis de travail ou résidence permanente).
2. Créer un bureau ou un poste de représentant national de la prostitution ayant le mandat d'enquêter, de surveiller et d'analyser la nature, l'état et l'ampleur de la prostitution et de la traite de personnes pour toutes les formes d'exploitation au Canada, vers le Canada et en partance du Canada.

Ce bureau pourrait relever du ministère des Femmes et de l'Égalité des genres et former des partenariats avec d'autres ministères, des partenaires ou survivantes à l'échelle locale et des homologues provinciaux. Il devrait avoir le mandat de recueillir des données et de publier des rapports annuels énonçant des recommandations complètes. Il devrait s'intéresser en particulier à l'application de la LPCPVC dans chaque province et territoire.

¹⁸ [NAP-Final-Report.pdf \(plandactionnational.ca\)](#) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

¹⁹ [CADRE DU MANITOBA : Lutte contre la violence fondée sur le sexe.](#)

²⁰ [In-Need-Of-Protection-Angels-Story-Dec-2018.pdf \(manitobaadvocate.ca\).](#)

3. Examiner et modifier la législation sur la protection de l'enfance pour y inclure des dispositions faisant en sorte que les femmes ne subissent pas de préjudice lié à la garde ou à leur capacité à prendre soin de leurs enfants pour la seule raison qu'elles exercent la prostitution.
4. Considérer les femmes qui se prostituent comme des plaignantes dans certaines affaires impliquant l'achat de services sexuels, pour leur permettre de recevoir une indemnisation ou d'entreprendre des poursuites civiles.
5. Revoir la disponibilité des services d'aide aux victimes offerts par le fédéral et les provinces pour que les femmes qui se prostituent y aient plus facilement accès.
6. Inclure, dans le Plan national pour lutter contre la prostitution et la traite de personnes, des mesures visant à dissuader la demande en services sexuels tarifés puisqu'il s'agit de l'une des principales causes de traite de personnes à des fins sexuelles.
7. Appliquer équitablement la LPCPVE et cibler la demande partout au pays. Il faudrait arrêter, accuser et condamner les clients de services sexuels. Il faudrait également créer des services axés sur l'éducation, la responsabilisation et le soutien à l'intention des hommes qui achètent des services sexuels.
8. Créer des mesures d'ordre éducatif, social ou culturel pour mobiliser les hommes et les garçons dans la lutte contre la demande en services sexuels tarifés qui mène à l'exploitation sexuelle et à la traite de personnes.

Je prie le Comité de prendre pleinement conscience des répercussions de l'abrogation de la LPCPVE pour les femmes et les filles au Canada et de bien les soupeser. Est-ce que ce serait bénéfique pour nos sœurs, tantes, mères et filles si les hommes avaient accès au corps des femmes sans restriction et moyennant rétribution pour assouvir leurs pulsions sexuelles souvent violentes et dégradantes? Je vous invite également à réfléchir au message que vous enverriez aux hommes et aux garçons si vous abrogiez cette loi. Concluraient-ils qu'il est acceptable de monnayer des services sexuels et d'utiliser les femmes pour assouvir leurs désirs sexuels, qu'ils n'ont pas à se soucier de ce que ressentent ces femmes et des raisons pour lesquelles elles se prostituent ou encore à se demander si elles sont sous l'emprise de souteneurs? Est-ce ce que nous voulons transmettre comme valeurs aux jeunes?

Selon moi, nous devrions plutôt adopter des lois, des politiques et des programmes qui valorisent les femmes et les jeunes filles, réparent les torts historiques qui leur sont causés et les traitent avec dignité et respect dans ce qu'elles ont de sacré. De même, nous devrions aider les hommes et les garçons à devenir des adultes responsables,

capables de maîtriser leurs pulsions au lieu de se tourner vers une industrie marquée par la violence, les menaces et le désespoir.

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à ces sujets importants.

Hennes Doltze